

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 219

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

219

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 219 15 mars 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard
Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez
François Kohler

Domaine public

Ravaler la façade

Les conservateurs chrétiens-sociaux donnèrent le coup d'envoi. Sous l'impulsion de sa nouvelle direction, ce parti est devenu le « centre dynamique ». A l'instigation des dirigeants, toujours, il a adopté en 1971 un programme d'action que les commentateurs ont qualifié d'imposant et de novateur. Les faits n'ont pas encore prouvé que la « nouvelle société » prônée par les démo-chrétiens est bien le but poursuivi par les sections cantonales et les parlementaires fédéraux.

Dans la foulée, les paysans, artisans et bourgeois, récupérant au passage les démocrates en perte de vitesse, sont devenus l'Union démocratique du centre. Ces « centristes », que la vue des réalités actuelles met en colère, se sont distingués récemment par leurs violentes attaques contre la télévision et la presse.

C'est au tour maintenant des radicaux qui cherchent à donner d'eux-mêmes une image plus moderne. Pas de nouvelle dénomination — on n'imagine pas les « pères » de l'Etat fédéral renonçant à leur étiquette historique, même si elle ne correspond plus à la réalité — mais dix thèses qui sont soumises à la « base ».

Le parti radical réaffirme son attachement au libéralisme, mais à un libéralisme moderne qui exige des idées nouvelles : liberté fondée sur l'égalité des droits et des chances, responsabilité ; répartition équitable de la propriété, lutte contre la concentration économique. Idées nouvelles ? Vieille chanson du libéralisme, vieux slogan du parti radical qui cherche à concilier l'intérêt des classes moyennes et celui de la puissance économique. Conciliation qui paraît de plus en plus difficile. Le citoyen ne s'y trompera point : d'ores et déjà le parti radical se prononce contre la participation dans les entreprises et pour une assurance maladie qui ne couvrirait que les gros risques. Au nom de la responsabilité. Quand il se déclare partisan d'une politique foncière propre à empêcher les profits exagérés et pour un marché du sol trans-

parent, on attend avec impatience les moyens concrets qu'il va imaginer.

On affirme souvent que le parti radical est le parti de gouvernement par excellence ; il a d'ailleurs utilisé ses deux conseillers fédéraux comme locomotive lors des dernières élections nationales. Mais nous n'oubliions pas que ce parti s'est opposé régulièrement aux réformes nécessaires, même lorsqu'elles étaient proposées par le Conseil fédéral. Il faut beaucoup de temps au parti radical pour admettre les idées nouvelles, et encore faut-il qu'elles soient bien tempérées.

Il y a décidément beaucoup de monde au centre dans l'éventail politique suisse. D'où probablement ce besoin soudain pour les partis d'exprimer des idées afin de paraître différents. Mais bien souvent ces idées nous remettent en mémoire des postulats de la gauche, développés depuis longtemps et sous une forme moins édulcorée.

Pour les socialistes, il n'y a rien à gagner sur ce terrain mou d'un « centre » occupé par une droite qui n'ose plus porter son nom. Les slogans modernistes peuvent séduire dans l'immédiat, mais à long terme seul un programme politique clair et les moyens concrets d'y parvenir peuvent permettre à la gauche de progresser. Les promesses centristes non tenues ne profitent qu'à Schwarzenbach.

DANS CE NUMÉRO :

p. 2 : Une nouvelle de Gilbert Bächtold ; pp. 2 et 3 : Courrier : L'énergie nucléaire et l'échauffement des rivières ; p. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 4 : La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 4 et 5 : France : tout était-il possible ? — L'événement culturel du siècle ; p. 6 : Un cousin d'Astérix ; pp. 6 et 7 : Genève : Meyrin, le salut par la télévision ; p. 7 : Jura : l'oxygène ferroviaire ; p. 8 : La démission du tuteur général du canton de Vaud : votre avenir dans les dossiers de la police.